

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle
du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue virtuellement le 10 septembre 2020 à compter de 15h30**

Étaient présents :

Me Robert-André Adam	Me Derreck Giroux-Lacasse
Me Karianne Asselin	Me Joannie Jacob
Me Cynthia Ayotte	Me Pascal Jolicoeur
Me Danièle Baril Gauthier	Me Andréanne Laberge
Me Roxanne Bacon	Me Geneviève Lamontagne
Me Marie-Josée Barry-Gosselin	Me Sébastien Lebel
Me Bernard Barrette	Me Marc Lemay
Me Karolane Bellerose	Me Christian Leblanc
Me Vincent Bernier	Me Marc-Olivier Langlois
Me Alexandra Bourgeois	Me Sylvain Labranche
Me David Boudreau	Me Isabelle Martineau
Me Marie-Chantal Brassard	Me Cassandra Neptune
Me Corine Brousseau	Me Antoine Nolet-Godbout
Me Léonie Caron	Me Michel-Étienne Parayre
Me Simon Corriveau	Me Véronic Picard
Me Claude Cossette	Me Mélissa Plante
Me Cathy Coulombe	Me Marie-Michelle Poirier-Côté
Me Lucie Couroux	Me Nicolas Provencher-Lavergne
Me Adèle Cyr	Me Chantal Racine
Me Genesis Diaz	Me Josée Rodrigue
Me Ariane Duval	Me Nathalie Samson
Me Sandra Ethier	Me Pierre-Olivier Savard
Me Stephan Ferron	Me Annie Sills-Massicotte
Me Maxime Gagné	Me Andrew Smith
Me François-Michel Gagnon	Me Flore Tardif
Me Annabelle Gagnon-Bischoff	Me Jonathan Tondreau-Lord
Me Raphaël Garneau-Bédard	Me Alexandre Tourangeau
Me Arianne Gendron	

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, le bâtonnier, Me Pascal Jolicoeur, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 15 :37.

Me Jolicoeur souligne qu'il est agréable de constater la présence de plusieurs membres, compte tenu de la situation particulière dans laquelle nous sommes actuellement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA20200910-01

Re : Dispense de lecture

Sur proposition de Me Arianne Gendron, appuyé par Me Karianne Asselin, il est résolu de dispenser la secrétaire de faire la lecture de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA20200910-02

Re : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Me Nicolas Provencher-Lavergne, appuyé par Me Stephan Ferron, que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2019
4. Mot et rapport du bâtonnier
5. Rapport de la trésorière et adoption des états financiers
6. Cotisation
 - 6.1. 2020-2021
 - 6.2. Pour l'avenir (statu quo ou diminution)
7. Rapport d'activités des comités
 - 7.1. Pratique privée
 - 7.2. Exercice illégal
 - 7.3. Formation continue
 - 7.4. Congrès 2019
 - 7.5. Rentrée judiciaire 2019
 - 7.6. Mérite du Barreau
 - 7.7. Communications/journal
 - 7.8. Site web – Page Facebook
 - 7.9. Justice dans le Nord
 - 7.10. Jeune Barreau
8. Montants versés aux officiers
9. Sujet divers
 - 9.1. Expert (petites créances)
 - 9.2. Consultation des procès-verbaux
 - 9.3. Transmission du rôle – centralisation des urgences
 - 9.4. Projet-pilote Cour d'appel
10. Élection des officiers et conseillers
11. Élection des responsables des comités
12. Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et prix reconnaissance

13. Mot du bâtonnier
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2019

Résolution AGA20200910-03

Re : Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 25 avril 2019

Sur proposition de Me Marc Lemay, appuyé par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu de dispenser la secrétaire de faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2019 et de l'adopter, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Mot et rapport du Bâtonnier

Le bâtonnier présente son rapport annuel, lequel est annexé au procès-verbal. Il invite son auditoire à en faire la lecture.

Me Jolicoeur tient à remercier les membres présents pour leur participation. Il en profite également pour souligner l'implication des membres du conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Il est rappelé par Me Jolicoeur que nous traversons une période difficile en raison de la pandémie. La cour a cessé ses activités pour un certain temps et nous avons dû nous adapter à tous ces bouleversements. Me Jolicoeur souligne l'ouverture d'esprit dont a fait preuve les membres et la façon dont ils se sont adaptés aux audiences virtuelles.

Me Jolicoeur insiste sur le fait qu'il est important de recruter des avocats en région afin d'offrir aux citoyens une représentation de qualité. Me Jolicoeur prend le temps de remercier les deux (2) bureaux de la région qui ont accepté de participer aux rentrées universitaires.

Le travail de Me Sandra Ethier dans l'organisation du Congrès de l'AAP est souligné.

Au niveau du tarif d'aide juridique, Me Jolicoeur informe son auditoire qu'il y aura des développements dans les prochaines semaines et que les membres seront informés rapidement.

En ce qui concerne l'APPAQ, leur apport a été important pendant la pandémie puisque l'association a permis aux avocats de pouvoir facturer l'Aide juridique en cours de mandat.

Finalement, Me Jolicoeur souligne le travail des membres des comités permanents et plus spécifiquement, il remercie Me Marc-Olivier Langlois pour son implication dans la création de la page Facebook et dans le Jeune barreau. Me Jolicoeur en profite pour inviter les membres à aimer la page Facebook.

5. Rapport de la trésorière et adoption des états financiers

Me Claude Cossette présente les états financiers pour l'année se terminant au 31 mars 2020 et demande s'il y a des questions. On constate qu'à la fin de l'année financière, le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue a un actif net de 131 285,11\$.

Me Cossette a déposé son rapport, lequel est annexé au procès-verbal.

Une question est posée par Me Gendron relativement aux frais de fonction des officiers.

Résolution AGA20200910-04

Re : Approbation des états financiers annuels

Sur proposition de Me Karolane Bellerose, appuyée par Me Cassandra Neptune, il est résolu que soient approuvés les états financiers tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

6. Cotisation

6.1. 2020-2021

Me Jolicoeur mentionne que la cotisation adoptée par le conseil de section pour l'exercice 2020-2021 a été établie à 179,80\$ pour les membres et à 22,28\$ pour les membres à la retraite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Me Jolicoeur reprend la résolution **20191212-02**.

6.2. Pour l'avenir (statu quo ou diminution)

Me Picard prend la parole pour ce point de l'ordre du jour. Elle explique que nous souhaitons avoir l'opinion des membres relativement à l'établissement du montant de la cotisation pour l'année 2021-2022.

Plus précisément, elle explique que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est en bonne santé financière et demande si les membres souhaitent que nous utilisions une partie des actifs pour, soit diminuer ou geler la cotisation des membres pour la prochaine année ou si nous continuons, comme dans les dernières années, d'augmenter la cotisation en fonction de l'indexation du coût de la vie.

Me Jolicoeur indique que nous devons faire attention, puisque nous devons être conscients que si nous diminuons trop ou plutôt n'augmentons pas la cotisation progressivement, il pourrait éventuellement y avoir du rattrapage à faire. Il réaffirme que nous souhaitons entendre les membres sur la question.

Quelques membres exposent leur opinion.

Résolution AGA20200910-05
Re : Montant cotisation 2021-2022

Sur proposition de Me Stephan Ferron, appuyée par Me Chantal Racine, il est résolu que la cotisation pour l'année 2021-2022 soit augmentée de 1.3%.

Adoptée à l'unanimité.

7. Rapport des comités

7.1. Pratique privée (Me Claude Bédard)

En l'absence de Me Claude Bédard, Me Pascal Jolicoeur invite les membres à lire son rapport.

Me Sandra Ethier se propose pour répondre aux questions des membres. Me Sylvie Gourd demande d'expliquer la raison pour laquelle Me Claude Bédard a l'impression d'être à l'écart. Me Ethier précise que le Barreau du Québec a décidé de s'impliquer dans la négociation des tarifs d'être juridique et qu'il est important de ne pas faire couler les informations pour ne pas nuire aux négociations. De ce fait, il n'y a pas beaucoup d'information qui sont transmises au comité.

Me Jolicoeur précise qu'ils ont été informés par le Bâtonnier du Québec que les négociations relatives aux tarifs d'aide juridique vont bon train et qu'il devrait y avoir un dénouement dans les prochaines semaines ou prochains mois.

7.2. Exercice illégal (Me Derrek Giroux-Lacasse)

Me Derrek Giroux-Lacasse réfère l'auditoire à son rapport. Il indique que nous avons fait une plainte supplémentaire à l'égard d'une étudiante qui semblait donner des conseils juridiques sur sa page Instagram. Depuis, la page a été retirée.

Il est fait mention que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue lui a demandé de faire une affiche expliquant ce qu'est un exercice illégal afin de l'apposer dans les divers palais de justice de la région et que le syndic du Barreau a bien aimé l'idée de ce projet. Me Sandra Ethier remercie Me Giroux-Lacasse pour son travail.

Il est précisé que nous avons été informés que le syndic du Barreau souhaitait en faire un projet provincial et que ce sujet devait être apporté au Barreau du Québec.

Me Pascal Jolicoeur remercie Me Derrek Giroux-Lacasse pour la rapidité avec laquelle il a traité les dossiers.

7.3. Formation continue (Me Andréanne Laberge et Me Nicolas Provencher-Lavergne)

Me Laberge a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Laberge souligne l'implication des membres au Congrès de l'AAP 2019. Elle indique que ç'a été une grosse année pour la formation continue et qu'elle a hâte de voir comment se passera l'année 2021 en raison de la pandémie.

Me Jolicoeur remercie Me Laberge pour son excellent travail et demande à son auditoire s'il y a des questions.

Après avoir pris connaissance du rapport de Me Laberge, Me Gourd demande si le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue continuera d'offrir de la formation à ces membres. Me Ethier rassure Me Gourd qu'il y aura toujours de la formation d'offerte. Me Laberge précise que ce n'est pas que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ne donnera plus de formation. C'est plutôt que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue n'est plus dispensateur. On ne pourra pas nous assurer que la formation sera autorisée par le Barreau du Québec. Toutefois, à chaque fois qu'on offre une formation, on peut la faire préautoriser par le Barreau du Québec.

7.4. Congrès 2019 (Me Pascal Jolicoeur)

Me Pascal Jolicoeur a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Jolicoeur présente son rapport. Il indique qu'il y avait moins d'heures de formation en raison du congrès de l'AAP.

7.5. Rentrée judiciaire 2019

Me Giroux-Lacasse présente le rapport d'activités qu'il a déposé, lequel est annexé au procès-verbal.

7.6. Mérite du Barreau (Me Pascal Jolicoeur)

Me Pascal Jolicoeur précise qu'aucune candidature n'a été soumise au comité.

7.7. Communications-Journal (Me Henri Kélada)

Me Henri Kélada a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Kélada est rejoint au téléphone. Il demande si nous maintenons, pour le futur, la version web du journal ou si nous revenons à la version papier. Me Kélada est informé que le conseil de section a fait droit à sa demande de revenir à la version papier.

7.8. Site web – Page Facebook (Me Marc-Olivier Langlois)

Me Marc-Olivier Langlois a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Langlois explique comment télécharger le rapport annuel.

Me Langlois indique que le site web n'existe plus, car la plateforme était rendue désuète. Il souligne que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue n'est pas le seul à avoir été touché. Il informe les membres que le conseil de section s'est questionné, à savoir si nous devons nous tourner vers la page Facebook ou vers le site internet. Il ajoute que le Barreau du Québec nous a fortement suggéré d'opter pour la page Facebook, car c'est beaucoup plus simple à gérer qu'un site web. Il y a toutefois des inconvénients avec la page Facebook. En effet, nous ne pouvons pas mettre de documents PDF.

Me Langlois demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée alors nous passons au point suivant.

7.9. Justice dans le Nord (Me Cassandra Neptune)

Me Cassandra Neptune a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Neptune précise que pour l'année 2019-2020, considérant le Covid, le nombre d'heures de cour a été moins d'actualité, puisque la cour ne voyage pas actuellement.

Au niveau des travailleurs parajudiciaires, nous devrions voir des résultats dans les mois qui suivent puisqu'il y a eu des embauches.

L'une des problématiques qui demeurent est celle de l'absence de huissiers. Le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et le comité Nord travaillent actuellement à trouver des solutions concrètes. Me Lecours indique que le fait que les policiers ne signifient plus les procédures rend très difficiles les demandes pour gardes en établissement. Me Neptune explique avoir discuté avec les policiers et que ceux-ci effectuaient les significations pour nous par courtoisie, mais qu'en raison du nombre toujours grandissant, ils ne sont plus en mesure d'offrir ce service.

Me Lemay remercie le travail fait par Me Neptune. Il suggère un changement de nom pour le comité.

Me Lemay indique que le Bâtonnier du Québec a rencontré le ministre de la Justice et qu'il y aura deux (2) postes de juges supplémentaires en région, un à Amos et l'autre à Val-d'Or. Il y aura donc quatorze (14) juges pour la région. Le souhait est que les juges entrent en poste pour janvier 2021. Le poste de Val-d'Or est ouvert depuis ce matin et celui d'Amos va ouvrir dans les prochaines heures ou prochains jours.

Me Lemay indique que le comité sur la justice au Nunavik va se rencontrer en octobre. Plusieurs choses seront sur la table dont le sujet des parajudiciaires.

7.10. Jeune Barreau (Me Marc-Olivier Langlois)

Me Marc-Olivier Langlois a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Langlois réfère les membres à son rapport. Il indique qu'aucune formation n'a été offerte puisque le comité considérait que ce n'était pas utile en raison de la tenue du congrès de l'AAP. Toutefois, il y en aura dans la prochaine année si la pandémie le permet.

Il ajoute que le comité a fonctionné avec des effectifs réduits en raison de la perte de deux (2) administrateurs en cours d'année. Cela a entraîné une augmentation des tâches des membres restants dans un contexte plutôt difficile.

Me Langlois souligne la grande participation des membres au congrès de l'AAP. Il en profite pour remercier Me Sandra Ethier pour son intervention auprès de l'AAP pour qu'un montant de 1 000\$ soit versé au comité du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue pour son implication dans l'organisation du Congrès.

Me Langlois informe l'auditoire qu'il y a maintenant un calendrier des 5 à 7 afin de favoriser une plus grande participation des membres.

Il rappelle que la participation des membres aux activités est importante. Il y a une belle participation pour les villes de Val-d'Or et Rouyn-Noranda. Il précise que les sous-comités comptent peu de membres. Me Langlois invite donc les membres à s'impliquer dans les sous-comités.

Me Ferron soulève une modification à apporter au rapport du Jeune Barreau. Me Langlois indique que la modification sera apportée.

Finalement, Me Langlois explique les bilans financiers.

8. Montants versés aux officiers (Me Pascal Jolicoeur)

Me Jolicoeur explique qu'il y a deux (2) ans, Me Bernard Barrette avait proposé de doubler les frais de fonction des officiers. Nous devons faire des vérifications pour connaître les montants versés ailleurs et vous revenir avec une proposition. Nous avons obtenu les données de certaines autres sections. Un tableau explicatif des montants octroyés dans d'autres sections est présenté aux membres.

Dans les montants versés, il faut tenir compte de la réalité de notre région, c'est-à-dire la nécessité des déplacements.

Me Ethier explique notre réflexion.

Par la suite, Me Jolicoeur explique notre proposition. Il précise que les montants octroyés ne compensent pas les officiers pour le travail réel réalisé. Les tâches des officiers nécessitent beaucoup de temps et d'énergie.

Il est mentionné que les anciens montants ne sont clairement pas suffisants pour tenir compte du temps consacré à ces fonctions. Le conseil de section est d'avis que les montants proposés il y a deux (2) ans, soit 8 000\$ pour le bâtonnier et 4 000\$ pour les autres officiers, sont très réalistes, mais que nous devons aussi tenir compte des actifs de la section et déterminer un montant d'allocation viable à long terme.

Me Jolicoeur et Me Ethier expliquent qu'il y a trois (3) aspects : le montant, le nombre de mois ou l'officier a occupé la charge et la date du versement. Ainsi, le conseil de section fait les propositions suivantes aux membres :

- Que les frais de fonction soient établis de la façon suivante : 6 000\$ pour le bâtonnier et 3 000\$ pour les autres officiers ;
- Que les frais de fonction soient versés au prorata du nombre de mois auquel l'officier a exercé la fonction ;
- Que le versement du montant soit effectué le 1^{er} mars de chaque année.

Résolution AGA20200910-06
Re : Frais de fonction des officiers

ATTENDU QUE les tâches réalisées par les officiers du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue représentent une charge de travail importante et nécessitent d'eux une grande disponibilité ;

ATTENDU QUE la proposition faite par le conseil de section est compatible avec les montants versés dans d'autres sections au Québec ;

ATTENDU QUE nous devons prévoir un mécanisme pour les officiers qui quittent ou accèdent à la fonction en cours de mandat ;

ATTENDU QUE nous devons prendre en considération la situation financière du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue à long terme ;

Sur proposition de Me Stephan Ferron, appuyée par Me Pierre-Olivier Savard, il est résolu de fixer le montant des frais de fonction pour les officiers de la façon suivante : 6 000\$ pour le bâtonnier et 3 000\$ pour les autres officiers, que ce montant soit versé au prorata du nombre de mois où l'officier a exercé la fonction et que le versement soit fait le 1^{er} mars de chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

Me Laberge indique qu'il serait intéressant de comptabiliser les heures des officiers. Me Ethier précise que l'exercice a été fait cette année. Me Jolicoeur mentionne avoir fait 234 heures à titre de bâtonnier, Me Sandra Ethier rapporte 144 heures à titre de première conseillère et Me Picard 153 heures à titre de secrétaire.

9. Sujet divers

9.1. Expert (petites créances)

Point rayé.

9.2. Consultation des procès-verbaux

Me Langlois indique que les procès-verbaux ne peuvent pas être publiés sur la page Facebook puisqu'il est impossible d'insérer un document. Si vous souhaitez consulter les procès-verbaux des assemblées, vous devez contacter la secrétaire de la section.

9.3. Transmission du rôle – centralisation des urgences

Me Jolicoeur indique que son adjointe va continuer de transmettre aux membres qui le désirent les rôles de la centralisation des urgences. Il est toutefois de la responsabilité des membres de l'aviser s'il souhaite être dans la liste d'envoi. Il fera des démarches pour vérifier si le greffe ne peut pas faire l'envoi directement aux membres.

9.4. Projet-pilote Cour d'appel

Me Langlois explique qu'il y a un projet pilote en cours actuellement à la Cour d'appel : la Cour se déplace dans les régions. Les membres intéressés à tenter l'expérience sont invités à contacter le conseil de section et ce dernier verra à faire les démarches en ce sens.

10. Élection des officiers et conseillers

a. Poste de bâtonnier

Me Pascal Jolicoeur propose la candidature de Me Sandra Ethier.

Me Véronic Picard appuie la proposition de Me Pascal Jolicoeur.

Me Stephan Ferron propose la fermeture des mises en candidature.

Me Sandra Ethier déclare accepter sa mise en nomination.

Me Sandra Ethier est élue au poste de bâtonnière de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

b. Poste de premier conseiller

Me Sandra Ethier propose la candidature de Me Nathalie Samson.

Me Karianne Asselin appuie la proposition de Me Sandra Ethier.

Me Nicolas Provencher-Lavergne propose la fermeture des mises en candidature.

Me Nathalie Samson déclare accepter sa mise en nomination.

Me Nathalie Samson est élue au poste de première conseillère de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

c. Poste de secrétaire

Me Sandra Ethier propose la candidature de Me Véronic Picard.

Me Marie-Chantal Brassard appuie la proposition de Me Sandra Ethier.

Me Nicolas Provencher-Lavergne propose la fermeture des mises en candidature.

Me Véronic Picard déclare accepter sa mise en nomination.

Me Véronic Picard est réélue au poste de secrétaire de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

d. Poste de trésorier(e)

Me Pascal Jolicoeur propose la candidature de Me Claude Cossette.

Me Marc-Olivier Langlois appuie la proposition de Me Pascal Jolicoeur.

Me Marc Lemay propose la fermeture des mises en candidature.

Me Claude Cossette déclare accepter sa mise en nomination.

Me Claude Cossette est réélue au poste de trésorière de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

e. Poste de conseiller(e)s

Quatre (4) postes de conseiller(e) sont à combler. Les cinq (5) personnes suivantes ont été proposées :

Candidats	Proposé par :	Appuyé par :	Accepte refus
Me Cassandra Neptune	Me Isabelle Martineau	Me Andrew Smith	Accepte
Me Joannie Jacob	Me Alexandre Tourangeau	Me Roxanne Bacon	Accepte
Me Nicolas Provencher-Lavergne	Me François-Michel Gagnon	Me Cassandra Neptune	Accepte
Me Cathy Coulombe	Me Marie-Josée Barry-Gosselin	Me Christian Leblanc	Accepte

Me Pascal Jolicoeur	Me Sandra Éthier	Me Andréanne Laberge	Accepte
---------------------	------------------	----------------------	---------

Me Karolane Bellerose propose la fermeture des mises en candidatures.

Devant l'acceptation de la mise en nomination par les cinq (5) candidats, une élection doit être tenue. Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyé par Me Karianne Asselin, Me Marc-Olivier Langlois est nommé président d'élection.

L'élection est faite au scrutin secret et après cumul des bulletins de vote, les personnes suivantes sont déclarées élues au poste de conseiller(e)s de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue :

- Me Cathy Coulombe
- Me Joannie Jacob
- Me Pascal Jolicoeur
- Me Cassandra Neptune

f. Poste de conseiller Jeune barreau

Me François-Michel Gagnon propose la candidature de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Roxanne Bacon appuie la proposition de Me François-Michel Gagnon.

Me Karolane Bellerose propose la fermeture des mises en candidature.

Me Alexandre Tourangeau seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Marc-Olivier Langlois déclare accepter sa mise en nomination.

Me Marc-Olivier Langlois est réélu au poste de conseiller Jeune Barreau de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

g. Trésorier(e) Jeune Barreau

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de François-Michel Gagnon.

Me Danièle Baril-Gauthier appuie la proposition de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Derreck Giroux-Lacasse propose la fermeture des mises en candidature.

Me François-Michel Gagnon déclare accepter sa mise en nomination.

Me François-Michel Gagnon est élu au poste de trésorier du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

h. Secrétaire

Me Andréanne Laberge propose la candidature de Me Danièle Baril-Gauthier.

Me Karolane Bellerose appuie la proposition de Me Andréanne Laberge.

Me Derreck Giroux-Lacasse propose la fermeture des mises en candidature.

Me Joannie Jacob seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Danièle Baril-Gauthier déclare accepter sa mise en nomination.

Me Danièle Baril-Gauthier est élu au poste de secrétaire du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

i. Postes administrateurs Jeune Barreau

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Karolane Bellerose.

Me Andréanne Laberge appuie la proposition de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Corine Brousseau.

Me Andréanne Laberge appuie la proposition de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Karianne Asselin propose la fermeture des mises en candidature.

Me Derreck Giroux-Lacasse seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Karolane Bellerose déclare accepter sa mise en candidature.

Me Corine Brousseau déclare accepter sa mise en candidature.

Me Karolane Bellerose et Me Corine Brousseau sont élues administratrices du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

11. Élection des responsables des comités

a) Responsable comité formation

En l'absence de mise en candidature reçue, Me Andréanne Laberge et Me Nicolas Provencher-Laberge sont déclarés réélus au poste de responsables du comité formation.

b) Responsable comité exercice illégal

En l'absence de mise en candidature reçue, Me Derreck Giroux-Lacasse est déclaré réélu au poste de responsable du comité exercice illégal.

c) Responsable comité communication/ journal

En l'absence de mise en candidature reçue, Me Henri Kélada est déclaré réélu au poste de responsable du comité communication/journal.

d) Responsable comité informatique (Page Facebook)

Me Marc-Olivier Langlois a avisé le conseil de section qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat de responsable du comité informatique.

Me Pascal Jolicoeur propose la candidature de Me Jonathan Tondreau-Lord.

Me Andréanne Laberge appuie la proposition de Me Pascal Jolicoeur.

Me Andréanne Laberge propose la candidature de Me Pierre-Olivier Savard.

Me Tondreau-Lord appuie la proposition de Me Andréanne Laberge.

Me Véronic Picard propose la fermeture des mises en candidature.

Me Tondreau-Lord déclare refuser sa mise en candidature.

Me Pierre-Olivier Savard déclare accepter sa mise en candidature.

Me Pierre-Olivier Savard est élu au poste de responsable du comité informatique – page Facebook du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

e) Responsable comité Justice dans le Nord

Devant le désistement de Me Marie-Josée Barry-Gosselin, Me Cassandra Neptune est déclarée réélue au poste de responsable du comité Justice dans le Nord du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

12. Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et prix reconnaissance

Me Jacob indique avoir été nommée présidente d'un comité chargé de se pencher sur la façon dont les candidatures pour le Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et le prix reconnaissance sont soumises. Elle précise que le comité est formé de Me Claude Bédard, Me François-Michel Gagnon et Me Pascal Jolicoeur. Le but est de faciliter la soumission des mises en candidature afin d'inciter les membres à soumettre le nom de consœurs/confrères.

Me Jacob explique la différence entre le Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et le prix reconnaissance.

Le prix Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est décerné à Me Lucien Cliche junior. Une vidéo en son honneur a été préparée et est présentée aux membres. Me Jolicoeur indique avoir avisé la conjointe de Me Cliche.

Le prix reconnaissance « membre régulier » est décerné à Me Sandra Ethier pour son implication dans l'organisation du Congrès de l'AAP. Une vidéo préparée par Me Andréanne Laberge est présentée aux membres. Me Ethier remercie Me Laberge pour cette belle attention. Elle souligne que l'organisation du Congrès de l'AAP a été difficile, mais que ç'a été un travail d'équipe.

Le prix reconnaissance « membre Jeune Barreau » est décerné à Me Marc-Olivier Langlois pour son implication dans le Jeune Barreau et le comité information – page Facebook. Me Langlois indique qu'il est surpris et content de recevoir cette mention. Il dit qu'il y a une équipe autour de lui et en profite pour les remercier.

Les membres sont avisés que les récipiendaires se retrouveront sur la page Facebook et qu'un courriel soulignant la remise des distinctions sera envoyé aux membres.

13. Mot du bâtonnier

Me Ethier remercie son auditoire. Elle précise que le conseil de section craignait que le taux de participation des membres à l'assemblée soit très bas, étant donné que la rencontre est virtuelle. Me Ethier souligne que le haut taux de participation démontre l'intérêt des membres dans le conseil de section.

Me Ethier indique qu'elle s'est questionnée sur son prochain mandat puisqu'avant d'être première conseillère, elle n'avait jamais été membre du conseil de section. Elle mentionne qu'elle a été impressionnée par la charge de travail que cela implique, mais que le travail à réaliser est d'une grande importance.

Elle affirme que lorsqu'elle s'est questionnée sur son prochain mandat, le seul thème qui lui ait venu en tête était l'innovation. Ainsi, à titre de bâtonnière, Me Ethier indique qu'elle s'engage à innover nos façons de faire. Elle soutient que nous avons une belle opportunité d'apporter des changements positifs, d'innover avec nos activités, de faire les choses autrement.

Me Ethier informe son auditoire qu'elle est ouverte aux suggestions des membres et des comités. Elle souhaite offrir un bon service aux citoyens ainsi qu'aux membres de la section. Elle promet que nous arriverons avec de nouvelles idées, de nouvelles façons de faire.

Me Ethier termine en remerciant son auditoire.

14. Varia

Il est demandé aux membres s'il y a des points à ajouter au varia. Un membre demande la participation du jeune Barreau sur le comité social.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Me Derreck Giroux-Lacasse propose la levée de l'assemblée. La levée de l'assemblée est secondée par Me Cathy Coulombe. Il est 18 :22.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 22 avril 2021.